

TEST DE DEPISTAGE CANNABIS

Par Profil supprimé Postée le 04/08/2014 13:49

Bonjour,

Je viens d'être condamnée a une injonction thérapeutique et je suis fumeuse régulière (4 à 5 joints par jour tout les jours). J'aimerais savoir en quoi consiste exactement une injonction thérapeutique, vont-il me faire faire un dépistage? j'aimerais savoir également combien de temps reste le thc dans le sang et dans l'urine pour mon cas? Je vous remercie par avance pour votre réponse

Mise en ligne le 05/08/2014

Bonjour,

Une injonction thérapeutique est une mesure judiciaire qui consiste, pour la personne condamnée, à se soumettre à des soins et des examens médicaux relatifs à son problème de consommation. Il est donc plus que probable que vous fassiez des tests de dépistage lors de cette prise en charge.

En ce qui concerne les délais de détection, le cannabis est détectable dans le sang pendant 24 heures, et dans les urines, en cas de consommation régulière, pendant 70 jours maximum.

Pour d'autres informations, ou tout simplement pour en parler, vous pouvez nous appeler au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.
